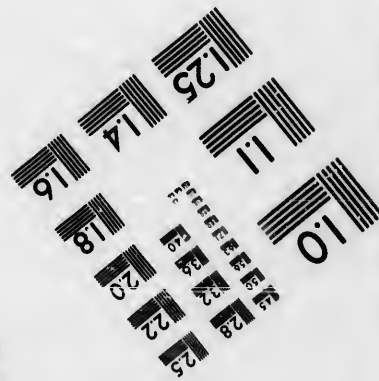
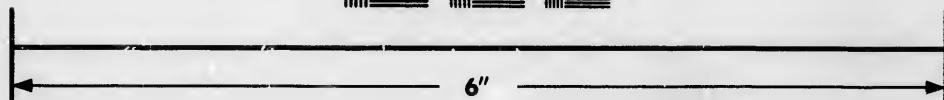
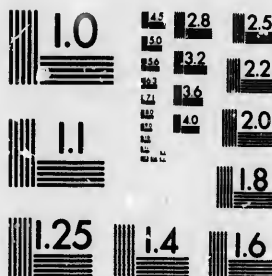


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5  
1.6 1.8 2.0 2.2 2.5  
1.8 2.0 2.2 2.5  
2.0 2.2 2.5  
2.2 2.5  
2.5

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates end/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored end/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							

ails  
du  
odifier  
une  
image

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

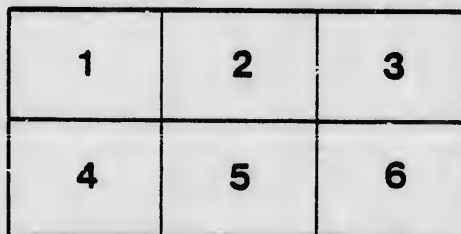
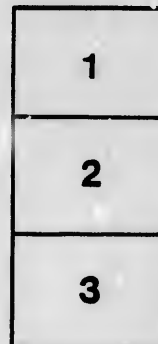
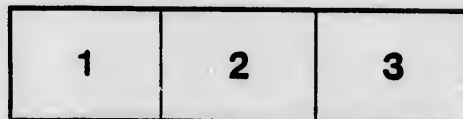
Department of Rare Books  
and Special Collections,  
McGill University, Montreal.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Department of Rare Books  
and Special Collections,  
McGill University, Montreal.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rata  
o

elure,  
à



# LES BOISSONS ALCOOLIQUES.

## TEMPERANCE.

- 1 Point de liqueur tu ne boiras  
Pour t'enivrer honteusement,
- 2 Et toujours tu t'en abstiendras  
Si tu veux vivre longuement
- 3 Si l'on t'en offre, tu diras  
Merci, car je suis tempérant,
- 4 S'il t'en fallait, tu la prendras  
Comme remède seulement.
- 5 Dans les auberges tu n'iras  
Que s'il le faut absolument,
- 6 Jamais tu n'autoriseras  
Leur funeste établissement.
- 7 Ou plutôt, tu les combatteras  
Tant que tu peux, légalement.
- 8 Les ivrognes tu sauveras  
Pour Dieu, de leur égarement,
- 9 La tempérance prêcheras  
Par ton exemple constamment,
- 10 Ce faisant, tu mériteras  
D'être heureux éternellement.

## FAITS REMARQUABLES ET CONSEQUENCES.

De St Césaire, comté de Rouville, à Milton, comté de Shefford, il y a environ cinq lieues. Autrefois, dans ce parcours les auberges étaient à deux, trois ou quatre milles au plus de distance les unes des autres. Alors, un homme de Milton, revenant du marché de St Césaire, perdit la vie, à quelques arpents de la deuxième auberge, qu'il venait de passer. Pourtant on l'avait approvisionné d'un flacon

d'eau-de-vie que l'on a trouvé avec son cadavre. Ce fait n'est pas unique de son genre dans le pays.

Une autre fois, deux hommes de Ste Marie, allant à Mawcook chercher du bois, et passant par le même chemin, furent retardés d'une journée et païèrent douze piastres chacun, pour amendes et dommages que le *confort des auberges* leur avait occasionnés. Ce fait-ci est entre mille.

Depuis on a fait disparaître toutes les auberges dans ce même parcours, et [chose étrange pour les buveurs] personne n'a péri! ni a souffert aucunement. Pourtant, il y a eu, sur ce chemin, le même public voyageur, qu'auparavant. Les étrangers y sont tout aussi bien, et même mieux que s'il y avait des auberges. Des élections ont eu lieu cet automne, sans inconvénient aucun.

Maintenant, les auberges sont-elles nécessaires pour les voyageurs et les étrangers? Les *barres* (comptoirs de boissons enivrantes) sont-elles de quelque utilité? non, mille fois non. Elles sont nuisibles au public et n'ont aucune raison d'être.

Maintenant, les auberges sont-elles nécessaires pour les voyageurs et les étrangers? Dans certaines localités. Oui. Mais c'est précisément dans ces maisons là qu'il faudrait défendre le débit des boissons enivrantes. Car c'est là que ce débit est le plus dangereux pour la morale publique. Et dira-t-on qu'une maison de tempéran-

ce ne peut pas se soutenir? C'est les infirmités, et soulage toutes les absurde. Là ou il y a assez de voya- misères.  
 geurs et d'étrangers pour nécessiter une maison d'entretien public, elle Vient ensuite cette politesse, enfant naturel du verre et de la bouteille. Le but de la politesse, dans son sens le plus général, est le contentement des hommes. Ha! quelle source abondante. Chacun un verre à la main, en avant d'une *barre*; puis à la maison, une bouteille pleine sur la table; voilà, qui s'appelle de la politesse, du bonheur! La table pourra être pauvrement servie de pain, de viande et autres commestibles; mais de boissons! en abondance. C'est l'usage, c'est la coutume, c'est l'habitude. Oui c'est l'habitude de boire, de toujours boire. C'est l'ivrognerie et sa suite, la stupidité, conséquence de tant d'abus.

#### TEMPERANCE ET EMPLOI DES BOISSONS ALCOOLIQUES.

Si les boissons alcooliques étaient toujours naturelles et employées avec tempérance, on verrait bientôt disparaître de la société, un nombre incalculable de vices, de maladies et de misères de toutes sortes. Cependant on n'a qu'à visiter les prisons, les hôpitaux et les asiles pour se convaincre des effets, si nombreux et si lamentables, de l'abus de ces boissons dangereuses.

Mais d'où vient cet abus si commun? Il vient d'une charlatanerie par trop commune, qui, avec l'appât du gain sordide de la spéculation sur la faiblesse et les passions humaines, en font la source première. Nombre de patients sont victimes d'une ignorance dissimulée. "Ce stimulant alcoolique, par la réconfortation passagère qui suit son ingestion" sert beaucoup à trop de pratiquants. Charmante bouteille! elle contient la vertu qui guérit tous les maux, toutes

A la vue de si déplorables erreurs, il est important de lire de bons auteurs qui traitent de cette question, non en vue d'un gain malhonnête, mais sincèrement dans l'intérêt de l'humanité et de la morale.

Voici ce qu'on lit dans Michel Lévy: "Les liqueurs fermentées et distillées, a dit avec raison H. Royer-Collard, ne sont jamais nécessaires, pour qui que ce soit, excepté pour quelques individus chez lesquels l'habitude a créé des besoins véritablement morbides. On peut alors considérer ces boissons comme des agents thérapeutiques, plutôt qu'hygiéniques." C'est-à-dire, qu'à part les grands ivrognes qu'il ne faut pas servir tout d'un coup, personne, ni en santé, ni en maladie, n'a besoin indispensablement, d'aucune boisson alcoolique quelconque. De plus, pour plusieurs, dit le même auteur, "l'alcool

même à doses modérés est un agent vraiment toxique (poison) dont l'ingestion détermine chez différentes personnes, divers accidents graves notamment les douleurs d'estomac et la dyspepsie. Il est rare que les femmes se trouvent bien de l'emploi des boissons fermentées," (vin, bière, cidre, etc.) Mic. Lévy, trait. d'hyg. pub. et priv. 6<sup>e</sup> éd., 2 v. p. 870.

Maintenant, si l'on tient compte du frelatage de ces mêmes boissons, tel que tout le monde sait, on demeure bientôt convaincu qu'il y a toujours abus, et qu'on se fait tort, toutes les fois qu'on en use, en quelque quantité et en quelque circonstance que ce soit. En conséquence, la tempérance, dans son côté pratique, doit combattre, comme abusif le débit de ces drogues frelatées, et toujours dangereuses, qui se fait qu'en vue d'un gain sordide ou de l'intempérance.

## LE PETIT CATECHISME DE L'AUBERGISTE.

### QUESTIONS PRELIMINAIRES.

#### § 1.—De la fin de l'aubergiste.

D. Qui vous a créé et mis au monde ?

R. C'est Mammon [le dieu de l'argent] qui m'a créé et mis au monde.

D. Pourquoi Mammon vous a-t-il créé et mis au monde ?

R. Mammon m'a créé pour le connaître, pour l'aimer, pour le servir, et pour acquérir par ce moyen la vie temporelle.

#### § 2.—De la profession.

D. Que faut-il faire pour servir Mammon comme il veut être servi, et pour acquérir la vie temporelle ?

R. Pour servir Mammon comme il veut être servi, et pour acquérir la vie temporelle, il faut être aubergiste ; c'est-à-dire débitant de boissons enivrantes, et vendre à qui veut en acheter.

D. Par qui la profession d'aubergiste nous a-t-elle été donnée ?

R. La profession d'aubergiste nous a été donnée par le prince de ce monde. (Princeps hujus mundi St Jean ch. 14-30).

D. Qu'est-ce que le prince de ce monde ?

R. Le prince de ce monde est l'ange déchu par son orgueil et sa désobéissance.

#### § 3.—De l'aubergiste.

D. Etes-vous aubergiste ?

R. Oui je suis aubergiste, par la faveur de la loi, pour gagner ma vie, par le débit des boissons enivrantes.

D. Qu'est-ce qui vous a fait aubergiste ?

R. C'est la *licence* qui m'a fait aubergiste.

D. Que veut dire le mot aubergiste ?

R. Aubergiste veut dire serviteur du prince de ce monde.

D. Vous êtes donc serviteur du prince de ce monde ?

R. Oui, je suis serviteur du prince de ce monde, je crois en lui, je le reconnais pour mon maître, mon seigneur et mon dieu, et je professe l'état qu'il m'a enseigné.



§ 4.—De l'enseigne.

D. Quelle est la marque d'un aubergiste ?

R. La marque d'un aubergiste c'est une enseigne, "suspendue, par des crochets de fer faisant entendre au souffle du vent, des grincements semblables au râle des victimes enivrées." (M. Al. Mailloux.)

§ 5.—Des principaux mystères de l'auberge.

D. Quelles sont les principales vérités des auberges ?

R. Les principales vérités des auberges sont ; l'ivrognerie, la luxure, le blasphème, l'injustice, les chicanes, l'homicide, l'oubli de la prière, la profanation du dimanche et des fêtes, enfin l'impiété et les désordres de toutes sortes. (TT. A. A. en Théologie, notamment Koning No 1451).

D. Que disent, des auberges, les Pères du 11e Concile Prov. de Québec, dans leur lettre collective ?

R. Voilà ce qu'ils disent : "A peine abattu le démon de l'intempérance travaille à relever son étendard et à s'emparer de nouveau des victimes qui leur ont été arrachées. Les auberges devenues plus nombreuses ne lui suffisent plus."

D. Les auberges sont donc au service du démon de l'intempérance, Bacchus ?

R. Apparemment, Bacchus et Mammon sont adorés ensemble, à la barre : l'un par l'aubergiste derrière le comptoir et l'autre par le buveur. Ainsi ils sont coopérants pour la perte des âmes dans les auberges.

D. Les auberges devenues plus

nombreuses ne lui suffisent pas. Comment cela ?

R. C'est que la sangsue de la cupidité a deux filles, l'avarice et la volupté qui disent toujours, apporte, apporte sans jamais se rassasier. [Prov. ch. XXX. V. 15].

D. Que disent encore les Pères de ce 11e Concile ?

R. Je continue "échappant à la vigilance de la loi, des bouges se sont élevés dans certaines localités, et y produisent des maux incalculables."

D. Mais pourquoi des bouges quand les auberges augmentent en nombre ?

R. C'est bien naturel. Lorsque les auberges augmentent en nombre, l'immoralité augmente aussi, et produit les bouges. Une auberge est toujours grand'mère de quelques bouges. Puis elle les aime, les flatte, les supporte, parce qu'ils augmentent son débit de boissons enivrantes.

D. Peut-on être dans la vérité, hors de la doctrine que vous énoncez ?

R. Non hors de cette doctrine il n'y a point de vérité.

D. Que faut-il donc penser de toutes ces opinions opposées à cette doctrine que vous énoncez ?

R. Il faut regarder toutes ces opinions opposées à cette doctrine que je viens d'énoncer, comme autant d'erreurs humaines, et de fausses affirmations, qui ne servent qu'à égarer les hommes et ne sauraient les conduire à Dieu.

D. Que disent, sur ce sujet les Pères du IV Concile Provincial de Québec, dans leur lettre collective ?

R. Ils s'expriment ainsi : " Que  
" disons-nous de ces vendeurs de  
" boissons, qui se font les supports de  
" satan dans un commerce infâme et  
" homicide.....Prions pour que  
" Dieu ouvre les yeux à ces vendeurs  
" de boissons, sur l'énormité du scan-  
" dale dont ils se rendent coupables."

D. Qu'a dit des auberges Mgr.  
Prince, dans sa lettre pastorale du 27  
Décembre 1854 ?

R. Il a dit : " Peut-être aussi les  
" distributeurs barbares de ces poisons  
" enivrants frémiront-ils sur leur  
" damnable trafic.....Peut-être  
" enfin reculeront-ils devant l'enfer  
" qu'ils se creusent à eux-mêmes, com-  
" me à leurs innombrables victimes."  
Le 27 Décembre 1859, il disait en-  
core ; " Partout il y a trop de ces  
maisons maudites."

D. Rapportez les paroles d'un  
conférencier, prêtre vénérable par son  
âge, sa science et sa grande piété, le  
9 juin dernier, 1881, à St. Césaire.

R. Ce prêtre si justement vénéré  
disait : " Aujourd'hui, la multiplicité  
des cabarets, le nombre considérable  
de fénéants qui embrassent la pro-  
fession d'hotellier vendent.....

D. Les laïques apprécient-ils les  
auberges de la même manière que le  
clergé ?

R. Oui. Monsieur H. J. J. Du-  
chesnay dans son rapport au commis-  
saire des terres de la couronne, le 15  
janvier 1881 disait : " Ils ont de plus  
" presque fait disparaître déjà l'igno-  
" ble trafic de liqueurs empoisonnées  
" et enivrantes." M. Penton, chef de  
police, dans son rapport à la corpora-  
tion de Montréal en 1873, disait :  
" Cette multitude d'auberges qui sont

" autant d'écoles de tous les vices."  
M. de Montigny, recorder de Mon-  
tréal disait dans un discours prononcé  
à l'église St Jacques le 25 janvier  
1881 : " Et le nombre des victimes  
" de ce trafic infâme et damnable est  
" de plus de dix milles par an." Puis  
parlant de l'ivrogne il ajoute : " Il  
encourage le vice, il alimente les au-  
berges et entretient les vendeurs de  
poisons qui, pour la pluspart, font ce  
trafic en haine du travail, et refusent  
le service de leurs bras à la patrie."

D. Le grave auteur de l'histoire  
de l'Eglise, Rohrbacher a-t-il parlé  
des auberges ?

R. Oui, après avoir appelé, le  
trafic des boissons enivrantes, *la voie  
des vices*, il dit que " dans une seule  
rue de Dublin composée de 190 mai-  
sons il y avait 50 boutiques où se dé-  
bitait cette liqueur malfaisante."  
(Rohr. H. Egl. 7 Ed. V. 14, P. 564.)

D. Quelle a été la conduite cons-  
tante de l'église à l'égard des auber-  
ges ?

R. La nouvelle Revue Théologi-  
que, Tom. V. P. 346 nous apprend  
que le droit commun interdit les au-  
berges aux ecclésiastiques. Elle cite,  
à l'appui, un statut d'Innocent III  
et le Concile de Trente. Le Saint  
Concile de Trente, Sess. XXII, Ch.  
1, dit que St Paul parle de ceux qui  
fréquentaient les auberges, quand il  
dit aux Corinthiens : " Que ceux qui  
sont souillés par avoir participé à la  
table des démons, ne peuvent point  
participer à la table du Seigneur." Et  
Sess. XXIV. Ch. 12, ce saint concile  
ordonne expressément de fuir les  
auberges. Plusieurs autres Conciles  
ont statué la même chose. Voir :

Conc. Trid. Canones et Decret a Note I.

D. Que concluez-vous de tout cela?

R. Je conclus que l'Eglise, depuis St Paul jusqu'à ce jour, a toujours défendu positivement la fréquentation des auberges ; d'une manière générale pour tous les chrétiens, et par des statuts spéciaux pour les ecclésiastiques, hormis le cas d'une nécessité au-dessus des lois.

D. Que dire, donc, de ceux qui établissent, ces auberges, de ceux qui les autorisent, comme de ceux qui les fréquentent ?

R. Il faut dire qu'ils sont serviteurs du prince de ce monde ; le servent avec Mammon et les adorent tous deux avec Bacchus ; qu'ils ne servent point Dieu, parcequ'ils ne peuvent servir deux maîtres.

### NUISANCE DES AUBERGES.

Tout le monde sait que les auberges, autrefois, en temps d'élection, étaient une grande nuisance publique et une cause d'immoralité effrayante. Elles étaient, alors, un instrument au service de la corruption. Tout le pays en souffrait. Nos législateurs s'en sont émus ; et ils ont statué que les auberges fermeraient ces jour-là. On a, par là, remédié à un grand mal ; mais on a pas fait assez. Qui ne sait pas, que les auberges ont, sur les élections municipales paroissiales, la même influence malsaine qu'elles avaient sur les élections parlementaires ? Et je dirai que le mal est même plus grand, parce qu'il est continu.

D'abord cette influence malsaine des auberges est toujours en faveur d'un habitué de la *barre*, ou d'un de ces mesquins stupides qui, dans l'espérance de s'épargner un sou de taxe, où un sou de dépenses dans leurs ribotes, livrent la paroisse à tous les désordres. Et ces créatures des auberges, chenapans qui n'entendent ni d'un oreille ni de l'autre, qui ne peuvent suivre que leurs mauvaises inclinations ; cajolés constamment par leur créateur et maître, l'aubergiste ; ils vont avant chaque séance du conseil, s'inspirer à la *barre*, et chercher de l'esprit dans le verre. Et ainsi riboté, ils traitent les graves affaires de la paroisse, oubliant leur serment et leurs devoirs. Combien de fois, des paroisses ont payé ces sortes de politesses d'aubergistes, bien cher ; des centaines de piastres. Mais l'aubergiste dit l'argent que je vas vous donner pour ma licence diminuera vos taxes. Puis nous sommes amis ; je vous favorise.....

Et partout où il y a des auberges, pour éviter les sarcasmes des vauriens les conseillers honnêtes sont entraînés et forcés à faire comme les *autres*, avec les loups il faut hurler.

J'ai entendu dire, plusieurs fois, par des hommes haut placés, hommes d'âge et d'expérience, qu'il serait important, dans l'intérêt des paroisses et de la morale publique, que l'octroi des licences d'auberges ne dépendit point des conseils municipaux. Ils donnaient les mêmes raisons que je viens de donner.

A. B. C.

